

Date de dépôt: 13 décembre 2006

Messagerie

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier :** **Concours d'aménagement du secteur la Praille-Acacias-Vernets**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le 23 octobre 2006, par un communiqué de presse, la commission d'évaluation Praille-Acacias-Vernets faisait savoir qu'elle avait retenu à l'unanimité, parmi 8 propositions, la candidature du bureau Ernst Niklaus Fausch architectes pour sa proposition de stratégie de développement du secteur Praille-Acacias-Vernets.*

*Cette même commission a émis un certain nombre de recommandations pour l'élaboration d'un masterplan d'ici au printemps 2007.*

*Les points forts de la proposition retenue, apprenons-nous dans ce même communiqué, sont :*

- Affirmer le secteur de l'Etoile comme centre fort du périmètre, irrigué par trois voies en provenance de Carouge et de Plainpalais.*
- Créer de nouveaux logements dans le secteur Est de la Praille, acceptant une certaine mixité avec d'autres activités (bureaux, commerces).*
- Développer un pôle technologique dans le triangle des Acacias.*
- Intégrer un réseau d'espaces verts dans le tissu en mutation.*

*Les résultats de ce concours sont donc déterminants et dessinent donc des options pour un secteur clé du territoire genevois.*

*Il semble donc opportun que ces mêmes résultats, ainsi que les recommandations émises par la commission d'évaluation, soient connus, afin d'initier un débat démocratique sur les choix d'aménagement, seul susceptible de rassembler les énergies en vue du développement du territoire cantonal, voire transfrontalier.*

*Ma question est la suivante :*

*le Conseil d'Etat est-il prêt à organiser une exposition publique des 8 mandats d'étude, dont le projet lauréat et entend-il présenter ces mêmes projets à la commission de l'aménagement du Grand Conseil ?*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Il sied d'abord de préciser que le mandat d'études parallèles, ayant donné lieu au communiqué de presse du 23 octobre 2006 dont il est question dans l'interpellation urgente, avait pour but, certes, de demander à huit bureaux d'urbanisme des réflexions sur une stratégie de développement du secteur en question, mais avant tout de choisir l'un de ces bureaux en vue de l'élaboration d'un masterplan. Celui-ci est attendu pour le printemps 2007 et les différentes options relatives à l'aménagement de ce quartier, actuellement en cours d'évaluation, apparaîtront de manière plus cohérente et plus précise après l'achèvement de ce travail.

C'est à ce moment que le Conseil d'Etat veillera à donner au Grand Conseil et au public l'information la plus complète possible, incluant l'inventaire et la mise en évidence des diverses contraintes du périmètre, les résultats des huit mandats d'études parallèles, ainsi que la stratégie contenue dans le masterplan. Sur le plan formel, plusieurs supports de communication sont envisageables et une exposition n'est pas exclue.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ETAT**

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le vice-président :  
Laurent Moutinot